

LE CHSCT, LE RSST, « C'EST BIEN, MAIS EN DÉFINITIVE, À QUOI ÇA SERT ? »

ON ENTEND PARFOIS DES COLLÈGUES S'INTERROGER SUR L'INTÉRÊT DE REMPLIR UNE FICHE DU RSST (REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL) OU D'ALERER LE CHSCT (COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL) AU PRÉTEXTE QU'À COURT TERME, CES INITIATIVES NE DÉBOUCHENT PAS SUR DES AMÉLIORATIONS CONCRÈTES

Pour celles et ceux qui douteraient encore de leur efficacité, le mouvement de blocage organisé le lundi 5 mai par les parents de l'élémentaire National à Marseille montre leur utilité. C'est le compte rendu d'une visite du CHSCT, effectuée au mois de janvier à la demande des enseignantEs et qui relevait une vingtaine d'anomalies ou de manquements graves aux règles d'hygiène et de sécurité, qui a amené les parents à se mobiliser lorsqu'ils/elles ont appris dans quelles conditions leurs enfants prenaient part aux activités scolaires.

Ils/elles ont donc investi l'école, empêchant la tenue des cours pour l'ensemble des élèves - 402 alors que selon la législation ERP (Établissements Recevant du Public), les effectifs ne devraient pas dépasser la moitié. Leur action a entraîné la venue illico de l'IEN de la circonscription qui a commencé par rappeler que l'état des locaux scolaires était un problème municipal, cherchant ainsi à se dédouaner de toute responsabilité dans une situation dont il a admis avoir connaissance (ce qui a provoqué un tollé général chez les parents !) avant d'appeler à la reprise des cours puisqu'il est responsable du bon déroulement des apprentissages (peu importe les conditions dans lesquelles ceux-ci s'effectuent...).

Après un deuxième jour de blocage, une délégation composée de parents et d'enseignantEs a finalement été reçue mardi soir par Mme Casanova (adjointe au maire, en charge de l'éducation) et Mme Narducci (maire du secteur). Des travaux de rénovation seraient enfin envisagés pour la rentrée prochaine, ce qui entraînerait la « délocalisation » d'une partie des

élèves vers une école « modulaire [sic] » sur le site des anciennes casernes de la rue Bugeaud.



L'école National fait des émules

Les parents de l'élémentaire Busserade, « installée » dans des préfabriqués en 2010 afin de désengorger le secteur Belle de Mai/National, ont reconduit un mouvement de blocage pour réclamer la construction d'un groupe scolaire dans ce secteur à forte poussée démographique. Un collectif parents/enseignantEs de plusieurs élémentaires et maternelles de ces quartiers s'est constitué ; il a été notamment à l'initiative d'une manifestation de plus de 200 personnes qui ont défilé depuis l'école National jusqu'à la DSDEN où une délégation a été reçue.

Ces actions et mobilisations ont pu exister parce que des collègues se sont adressés au CHSCT et ont informé les parents du rapport accablant rédigé à la suite de la visite.

Alors, si dans votre école, vous constatez des manquements aux règles d'hygiène et de sécurité ou des conditions de travail dégradées (températures, mauvaise sonorisation, classes surchargées...), il ne dépend que de vous d'être les prochainEs à remplir une fiche RSST ou à faire appel au CHSCT.

A propos du suicide d'un enseignant :

Le jour de la rentrée 2012, un enseignant du Calvados se donnait la mort chez lui.

SUD éducation 14 avait alors demandé une enquête dans le cadre du CHSCT, enquête qui n'a pu avoir lieu car la FSU s'est abstenue, rendant le vote pour minoritaire (4 FSU : abstention ; 1 SUD, 1 SGEN, 1 UNSA : pour). SUD éducation a néanmoins recueilli des témoignages et accompagné la veuve qui a demandé une reconnaissance du suicide en accident du travail.

Au vu du dossier, la commission de réforme a émis un avis favorable en janvier 2014. Le Ministère vient de signifier à la veuve le versement d'une rente viagère pour un suicide imputé au service. C'est une première dans l'Éducation nationale : même lorsque des collègues s'étaient donné la mort dans leur établissement, l'administration considérait que c'était toujours pour « raisons personnelles ».

Le travail continue en CHSCT, l'enquête est désormais de droit et aura inévitablement des conséquences sur la prise en compte des facteurs de risques dans l'organisation du travail.

Voici quelques textes de référence :

Décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail

Décret 2011-774 du 28 juin 2011 (complète le précédent et permet la prise en compte des conditions de travail dans la fonction publique, instaure un dossier médical pour l'agent)

BOEN n°40 Code du Travail : L.4131-1(DGI), R.4213-5 (bruit), 4213-7, R.4213-8 et 4223-15 (températures des locaux), R.4222-5 (occupation maximale des locaux), R.4222-10 et suivants (pollution spécifique)

CONTRIBUTION POUR ANALYSER LES CONTRE-RÉFORMES DES RETRAITES : NOS REVENDICATIONS.

Petit résumé des articles précédents :

1- Le financement du système des retraites (article 1/3)

1-1- Contrairement à ce qui nous est dit sur la quasi totalité des médias, le déficit du système de retraite n'est pas dû au vieillissement de la population (il est dû aux salaires bas, aux exonérations des charges faites aux entreprises, au chômage...).

1-2- Quand on parle du vieillissement de la population on oublie de parler de l'augmentation de la productivité qui vient compenser en partie ce vieillissement.

1-3- Un autre financement peut se rajouter au système actuel : par exemple en taxant le capital (les plus-values financières, les transactions financières, ..)

1-4- Une nouvelle manière de voir : On peut aussi se poser la question de savoir pourquoi le système de retraite ne doit pas être déficitaire. L'école, la police, la justice sont elles excédentaires ?

2- Un système de retraite injuste. (liste non exhaustive !) (article 2/3)

2-1- La décote (instaurée en 2003) : la double peine. Le niveau de la retraite est calculée au prorata des trimestres travaillés et ce niveau va être diminué par un calcul fait à partir du nombre de trimestres manquants.

2-2- Le rallongement de la durée de cotisation : alors que l'on rentre plus tard dans le monde du travail et que l'on en sort plus vite, il nous est demandé d'avoir plus d'années de travail.

2-3- L'espérance de vie en bonne santé arrive à son terme alors que l'on est toujours en activité (en 2010, l'espérance de vie « en bonne santé », c'est-à-dire sans limitation d'activités, depuis la naissance, est estimée à 63,5 ans pour les femmes et à 61,9 ans pour les hommes. L'âge pour lequel on peut prendre sa retraite tourne autour de 61-62 ans, et l'âge pour lequel on peut partir à taux plein tourne autour de 66-67 ans)

2-4- Des cas particuliers d'injustice :

- La différence d'espérance de vie entre cadres et ouvrierEs qui reste de 6 ans (10 ans en bonne santé).

- Les inégalités femmes-hommes (la pension moyenne des hommes restant supérieure de 50 % à celle des femmes).

- Non prise en compte pour le calcul du salaire moyen des indemnités pour les chômeurs/euses, pour les congés de maladie.

- Les travailleurs/euses à cheval sur plusieurs régime de retraites sont particulièrement défavorisésEs.

- La pénibilité du travail et les carrières longues sont à peine prises en compte.

- ...

2-5- L'injustice que l'on trouve dans le salariat se répercute sur le régime des retraites (le niveau de la retraite est calculé à partir du salaire moyen. Ceux/celles qui ont eu un bon salaire auront une bonne retraite. Pour les autres...).

2-6- Enfin, pour rétablir les comptes sociaux la seule variable d'ajustement qui a été envisagée et qui reste à l'ordre du jour est portée sur les salariéEs, sur les retraitéEs,...

3- La position de la fédération SUD éducation (article 3/3).

Face au lavage de cerveau quotidien qui nous est instillé par les hommes politiques des grands partis de gouvernement, par la quasi totalité des journalistes, par les expertEs mandatéEs par la doxa (social)libérale, suite à ce qui a été dit précédemment, la fédération SUD éducation revendique aujourd'hui :

- ❖ une pension unique de retraite pour toustEs, sans conditions, à l'âge de 55 ans;

- ❖ le financement de ces pensions par un prélèvement direct et progressif sur les richesses produites par le travail.

Non ! Ces revendications ne sont pas l'expression d'un syndicat « jusqu'aboutiste » et irresponsable par « ces temps de crise ». En effet, pour SUD éducation la retraite est un enjeu de société.

Pourquoi ? Parce que ces revendications sont la conséquence de notre vision de la retraite. En effet, le/la retraitéE, dans notre vision, n'est pas une personne qui a fini sa vie puisqu'il/elle ne travaille plus, une personne vouée, seulement, au plaisir d'un hédonisme mal compris, égoïste et orienté principalement vers la consommation pure et simple. Nous concevons la retraite comme un nouveau temps de vie débarrassé du travail contraint, actuellement nécessaire dans la vie des prolétaires pour subvenir à leurs besoins. C'est donc une période de liberté croissante dans laquelle peuvent s'exprimer le droit à la paresse d'une part, et les activités citoyennes, familiales, solidaires, ... d'autre part. Cette émancipation du salariat pourra constituer une base expérimentale à généraliser sur les différentes périodes de la vie dans l'objectif de construire une nouvelle société. (position de la fédération SUD éducation)



POURQUOI 55 ANS ? CAR À CETTE ÂGE LÀ ON N'EST PAS ATTEINTES PAR LES DIFFÉRENTS MAUX LIÉS À L'ÂGE ET QUE L'ON A ENCORE SUFFISAMMENT D'ÉNERGIE,...